

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-075**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 avril 2025

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 24
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Madame Delphine PERRIER-GAY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Francis CUBERTAFON donne pouvoir Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Annie ARNAUD
Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

SECRETARE : Stéphanie TOESCA

OBJET :

Vote des taux de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures
Ménagères sur les communes
de Saint-Eloy et Ségur
Année 2025

Rapporteur : F. DELORT

Considérant que le SIRTOM de Brive a instauré la TiEOM sur l'ensemble du territoire par délibération du Comité Syndical du 14 octobre 2015 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le produit fiscal servant à calculer le taux d'imposition de la TiEOM en 2025 comme suit :

	Part Incitative			Part à fiscaliser			Total Général
	Ségur	Saint- Eloy	Total	Ségur	Saint- Eloy	Total	
2024	10 304 €	2 813 €	13 217 €	10 820 €	5 242 €	16 062 €	29 179 €
2025	8 865 €	2 833 €	11 698 €	10 497 €	5 210 €	15 707 €	27 405 €

- **approuve** les tarifs de la part incitativité comme suit :

- 0,03165 €/litre pour les ordures ménagères collectées en porte à porte ;
- 0,02532 €/litre pour les ordures ménagères collectées en apport volontaire ;
- 0,03862 €/litre pour les ordures ménagères des redevances spéciales en porte à porte ;

Le Président :

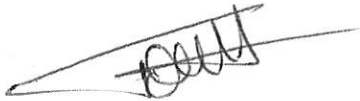
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- 0,0309 €/litre pour les ordures ménagères des redevances spéciales en apport volontaire ;
- 0,01931 €/litre pour la collecte sélective et les biodéchets des redevances spéciales.

- **vote** les taux de la TEOM comme suit :

- Commune de Saint-Eloy-les-Tuileries : 4,80 %
- Commune de Ségur-le-Château : 3,30 %

La secrétaire



Stéphanie TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Patrick DARY

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 254 PAYS DE SAINT YRIEIX

POUR LE SYNDICAT : 200 SIRTOM DE BRIVE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 434 662

Bases prévisionnelles d'imposition : 441 643

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
20 SEGUR LE CHATEAU-P	335 705	3,30%	11 078
23 ST ELOY LES TUILLERIES-P	105 938	4,80%	5 085

Saint-Yrieix, le 15 Juin 2025

Le Président,



Retrach Gary.

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 254 PAYS DE SAINT YRIEIX

- Bases exonérées sur délibération :
- Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
- Coefficient : >>>>>>>>
- Bases définitives de l'année précédente :
- Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 254 PAYS DE SAINT YRIEIX

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
20 SEGUR LE CHATEAU-P	254		335 705
23 ST ELOY LES TUILLERIES-P	198	P	105 938